



## **Service Gestion des Déchets Ménagers**

**Rapport d'activité  
2015**

Ce rapport est un outil d'information sur la gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien. Il répond à l'obligation faite au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale par l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de présenter, au conseil communautaire, un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

### 1 - Bilan 2015

Repères  
Indicateurs d'activité  
Faits marquants

Page 3

### 2 - Présentation et traitement des déchets

Territoire et compétences  
Caractérisation des déchets

Page 6

### 3 - Réduction des déchets

Prévention

Page 8

### 4 - Collecte des déchets

Collecte des O.M  
Collecte sélective  
Collectes spéciales  
Organisation des déchèteries

### 5 - Moyens affectés

Moyens humains  
Moyens matériels

Page 15

### 6 - Traitement des déchets

Valorisation matière  
Valorisation énergétique

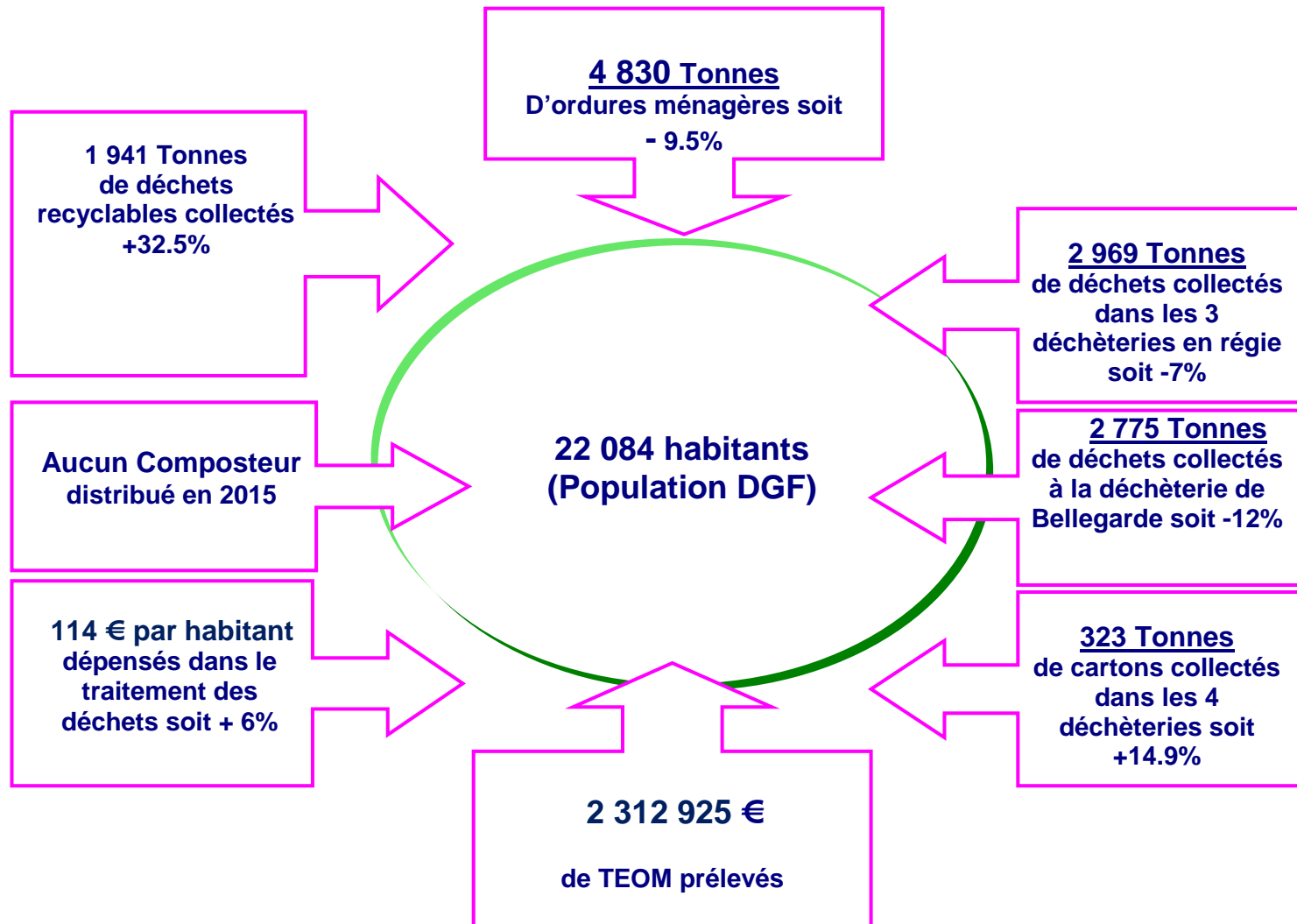
Page 16

### 7 - Données financières

Dépenses  
Recettes

Page 17

## 1.1 Les repères



## 1.2 Les indicateurs d'activité

**Le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 a vu le début de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de centralité (Bellegarde sur Valserine, Châtillon en Michaille et Lancrans).**

Le poids total d'OMR collecté représente **4 830 tonnes** soit **une diminution de 09.5%** par rapport à 2014.

Le coût global de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte OMr et CS est de **612 981 € TTC** soit une augmentation de 12 % par rapport à 2014 dû à la mise en place de la collecte sélective en porte à porte (embauche de personnels pour la communication, la distribution des bacs, le puçage etc...). Ce surcoût ne portera que sur la mise en place de la collecte sélective en porte à porte. A noter qu'une collecte supplémentaire bimensuelle a été ajoutée sur Châtillon en Michaille et Lancrans et qu'une collecte OMR a été substituée par une CS pour Bellegarde qui conserve donc toujours 2 collectes par semaine.

Le coût d'incinération de **538 547 € TTC** en 2015

Le bonus reversé par le SIDEFAGE en 2015 est de 55 525 €

La collecte des déchets recyclables se fait toujours en apport volontaire pour les 12 autres communes et pour le verre toujours en apport volontaire pour l'ensemble du territoire

Les autres déchets qui ne rentrent pas dans le cadre de la collecte des ordures ménagères, sont à déposer dans les 4 déchèteries de la CCPB à Bellegarde, Châtillon, Champfromier, et Injoux-Génissiat.

### 1.3 Faits marquants

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 début de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de centralité (Bellegarde sur Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans).

Depuis le 19 mai une convention avec l'organisme SRELEC environnement a été passée. Cet organisme s'occupe de récupérer gratuitement et valoriser les piles et batteries usagées déposées dans nos 3 déchèteries en régie

Depuis le 15 juillet, un contrat avec la société ABATER a été passé. Cette société s'occupe de récupérer les palettes de bois usagers déposées dans nos 3 déchèteries en régie et de les valoriser. La société nous rachète ces palettes conformément à une grille tarifaire définie dans le contrat.

17 au 19 Novembre, travaux de mise en place de hauts de quai à la déchèterie d'Injoux. Ces travaux ayant pour but de répondre à la nécessité de mettre en conformité la déchèterie au niveau sécurité. Le certificat de conformité a été fourni par le bureau Véritas.

De nombreuses effractions et du vandalisme sont constatés dans les 3 déchèteries, pour cette année 2015 :  
Le principe de la vidéo surveillance a été validé cette année pour une mise en place en 2016

## 2.1 Territoire et compétences

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien assume la compétence de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des 15 communes composant la CCPB. La population desservie compte **22 084 habitants**.

Ces services sont financés par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM), cet impôt local est assis sur les bases du foncier bâti.

La CCPB adhère au **SIDEFAGE** pour le traitement et la valorisation des ordures ménagères. L'Usine de Valorisation Énergétique collecte et incinère les déchets des 372 517 habitants des territoires adhérents.

### A- Ordures Ménagères

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2015** la société **ECO Déchets** collecte les ordures ménagères en porte à porte. Le montant de la prestation pour cette année 2015 est de **529 235 € TTC**. Ce coût comprend la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective en porte à porte pour le territoire de centralité. Une collecte bimensuelle supplémentaire pour les communes de Châtillon en Michaille et de Lancrans pour la collecte sélective a donc été ajoutée.

### B- Les autres déchets

Les prestataires **SITA MOS, SARPI LA TALAUDIÈRE** pour nos déchèteries en régie sont chargés de l'évacuation des conteneurs de Déchets Encombrants Ménagers (DEM) ainsi que des Déchets Médicaux Spéciaux (DMS). Ils sont acheminés vers des centres de traitement ou des lieux de valorisation dûment habilités à les recevoir. **SITA MOS et SARPI LA TALAUDIÈRE** valorisent les déchets collectés auprès des filières ci-après :

- Métaux :	SITA Centre est	Filières sidérurgiques
- Bois :	Sté EGGER (88)	Fabricant bois aggloméré
- Gravats :	FAMY	Revalorisation
- Plâtre :	PLACOPLATRE	Revalorisation
- Encombrants :	SIDEFAGE	Valorisation énergétique
- Déchets verts :	SURJOUX COMPOST	Compostage
- DMS	LA TALAUDIÈRE	Filière DMS

La déchèterie de Bellegarde est gérée en DSP par **Veolia Environnement** qui valorise les déchets collectés auprès des filières ci-après :

- Métaux :	Centre de Tri VEOLIA	Filières sidérurgiques
- Bois :	Centre de Tri VEOLIA	Co produit compostage
- Gravats :	FAMY	Revalorisation
- Non incinérable en mélange	CET Classe II VEOLIA	Enfouissement
- Huile végétale	Sté TRIADIS	Régénération des huiles
- Encombrants :	SIDEFAGE	Valorisation énergétique
- Déchets verts :	SURJOUX COMPOST	Compostage

**Eco-systèmes** est l'organisme chargé de la collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE). Les appareils sont dans la mesure du possible réutilisés ou sinon recyclés.

**Texsud** a permis également de collecter le **textile** soit 31 Tonnes en 2015 soit + 10%

**ALLIAPUR** collecte et valorise les **pneus** usagés.

## 2.2 Caractérisation des déchets issus des Ordures Ménagères

Le SIDEFAGE commande chaque année une campagne de caractérisation des ordures ménagères auprès du cabinet **VerdiCité**. Cette opération permet de savoir quels types de déchets sont présents dans les poubelles des habitants et d'orienter les politiques de prévention et d'optimisation de la gestion des déchets.

### 3.1 Prévention

Consciente des efforts réalisables, la CCPB a distribué gratuitement des composteurs aux habitants qui en font la demande. Le SIDEFAGE soutient cette opération avec un guide composteur qui conseille les acquéreurs pour une utilisation optimale. Il a été validé d'un nouveau mode de distribution qui consistera à fournir aux usagers qui en feront la demande contre une participation financière de 20€ par composteur. La distribution se faisant lors d'une ou plusieurs réunions d'information qui se dérouleront à partir de 2016.

Le SIDEFAGE agit également grâce à ses ambassadeurs du tri. Ils mènent des actions auprès des populations locales. Ils interviennent auprès des enfants dans les écoles. Les adultes sont sensibilisés au cours de campagnes de porte-à-porte. Les marchés et les manifestations (sportives ou festives) des communes sont aussi l'opportunité de rencontrer la population afin d'échanger à propos des consignes de tri et du recyclage des déchets.



## 4.1 Collecte des Ordures Ménagères

**ECO DECHETS** collecte les ordures ménagères en porte-à-porte sur la totalité du territoire pour les OMR 1 fois par semaine et sur le territoire de centralité pour la CS en C0.5 pour Châtillon et Lancrans et en C1 pour Bellegarde.

Ci-dessous, le plan de collecte d'ECO DECHETS OMR et CS :

Véhicule	Lundi OMR	Mardi OMR	Mercredi OMR	Jeudi OMR	Vendredi CS
BOM 18M3	INJOUX GENISSIAT BILLIAT	CHANAY L'HOPITAL SURJOUX CRAZ/LINGIAZ/BERIAZ VILLES	BELLEGARDE	CHATILLON	<b>BELLEGARDE CS</b> <b>Semaine paire :</b> <b>LANCRANS CS</b>
BOM 18M3	CHAMPFROMIER GIRON PLAGNE ST GERMAIN	MONTANGES CONFORT LANCRANS	BELLEGARDE	OCHIAZ / VOUVRAY	<b>BELLEGARDE CS</b> <b>Semaine paire :</b> <b>CHATILLON</b>
Mini BOM 7M3		Collecte points noirs MONTANGES CONFORT LANCRANS VILLES INJOUX LINGIAZ/CRAZ	Renfort BELLEGARDE		<b>Semaines impaires :</b> <b>LANCRANS</b> <b>CHATILLON</b> <b>BELLEGARDE</b> <b>Semaine impaires :</b> <b>OCHIAZ / VOUVRAY</b> <b>BELLEGARDE</b>

## 4.2 Collecte sélective

Les habitants du territoire de centralité (Bellegarde sur Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans bénéficient de la collecte sélective en porte à porte. L'extension sur le reste du territoire se fera courant 2016 et 2017

## 4.3 Collectes spéciales

### Collecte des déchets d'entreprises

Seule la déchèterie de Bellegarde permet la réception des déchets des professionnels car elle dispose d'un pont de pesée pour la facturation.

## 4.4 Organisation des déchèteries

La CCPB dispose de quatre déchèteries sur son territoire. L'installation de Bellegarde est confiée à Veolia en Délégation de Service Public jusqu'en avril 2017. Les sites de Châtillon-en-Michaille, Injoux-Génissiat et Champfromier sont gérés en régie.

### A- Déchèterie de Bellegarde

#### - Horaires :

	Du lundi au samedi	Dimanche	Total horaires d'ouverture
<b>Eté</b>	9h-12h / 14h-20h	10h-12h	1680 h
<b>Hiver</b>	9h-12h / 14h-18h	10h-12h	968 h
<b>Annuel</b>			2648 h

- Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Cartons, Incinérables, Gravats, Déchets verts, Plâtre, Huiles végétales et de moteur, Textiles, Déchets Ménagers Spéciaux, Déchets d'équipement électrique et électronique.

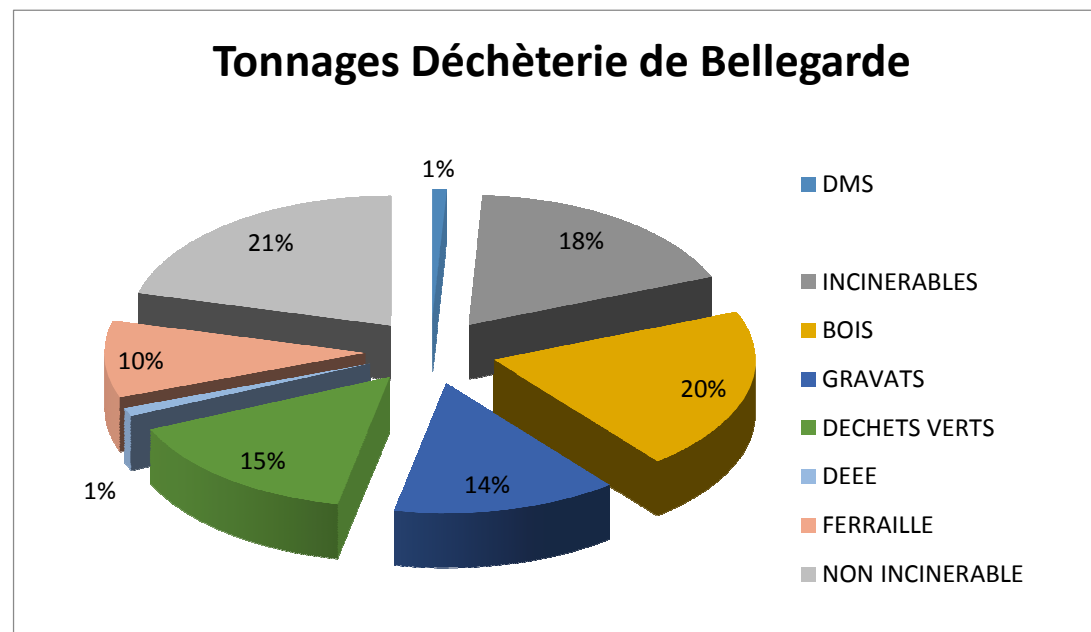
- Fréquentation :

La fréquentation globale est en baisse par rapport à 2014, il faut également noter la baisse de la fréquentation des professionnels

	Particuliers	%	Profession	%	Ville de BELLEG	%	TOTAL
2013	25 401	94.22	1 100	4.08	548	2.03	26 959
2014	27 776	96.20	981	2.84	644	2.19	29 401
2015	27 317	96.21	835	2.90	241	0.80	28 393

- Tonnages collectés en 2015 : 2 775 Tonnes

Une baisse des tonnages de 12% par rapport à 2014 est à noter.



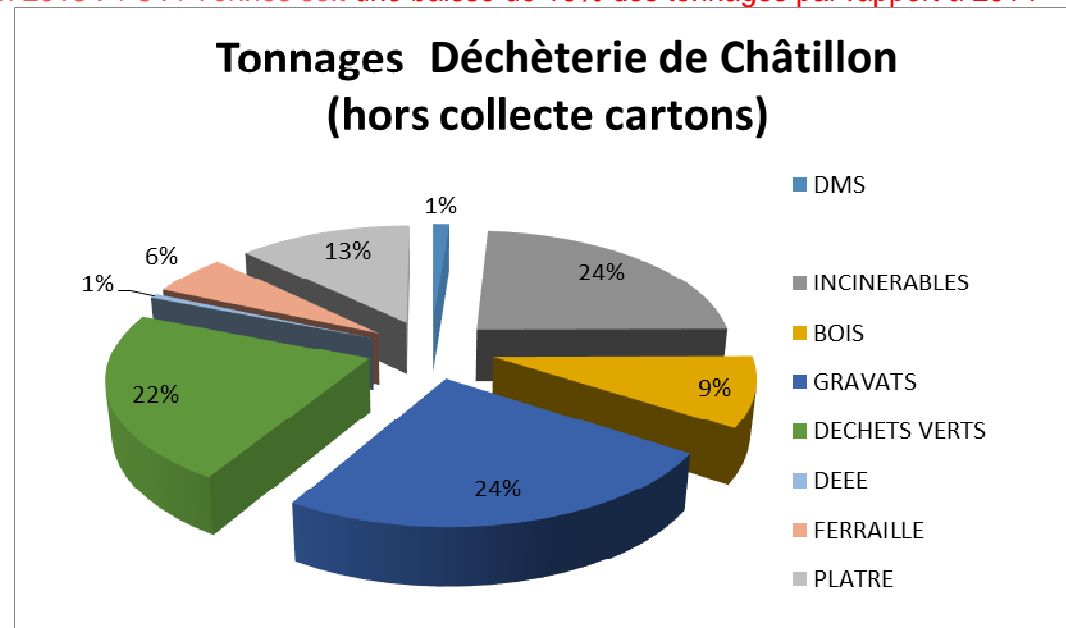
**B- Déchèterie de Châtillon-en-Michaille****- Horaires :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total horaires d'ouverture
<b>Eté</b>	14h-19h	Fermé	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	1110 h
<b>Hiver</b>	14h-17h	Fermé	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	594 h
<b>Annuel</b>							1704 h

Fermé les dimanches et jours fériés.

**- Déchets acceptés :**

Ferraille, Bois, Cartons, Incinérables, Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Huiles végétales et de moteur, Déchets Ménagers Spéciaux, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique.

**- Tonnages collectés en 2015 : 1 544 Tonnes soit une baisse de 10% des tonnages par rapport à 2014**

### C- Déchèterie d'Injoux-Génissiat

- Horaires :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total horaires d'ouverture
<b>Été</b>	9h-12h	9h-12h 14h-19h	Fermé	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	9h-12h 14h-19h	1050 h
<b>Hiver</b>	9h-12h	9h-12h 14h-17h	Fermé	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	9h-12h 14h-17h	594 h
<b>Annuel</b>							1644 h

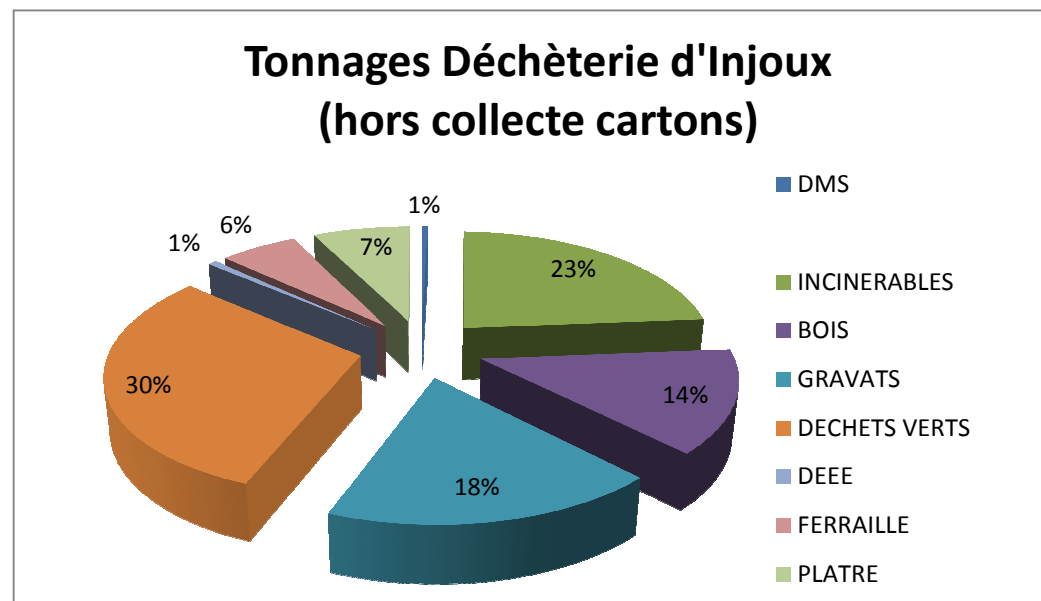
Fermé les dimanche et jours fériés.

-

- Déchets acceptés :

Ferraille, Bois, Cartons, Incinérables, Gravats, Déchets Verts, Plâtre, Déchets Ménagers Spéciaux, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique.

- Tonnages collectés en 2015 : 988 Tonnes soit une baisse de 6% par rapport à 2014



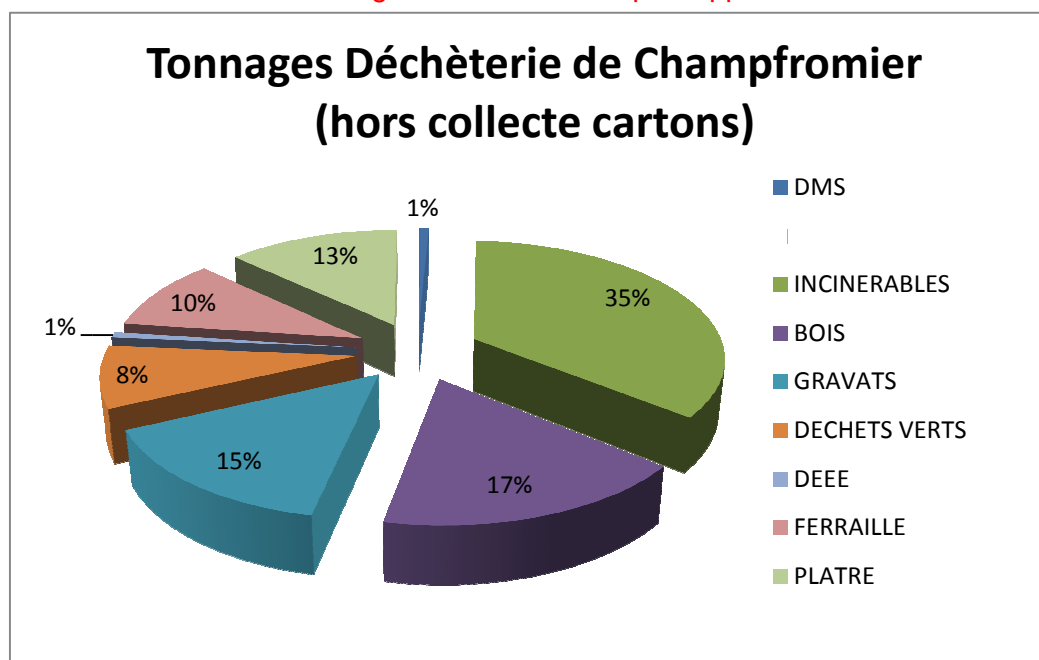
**D- Déchèterie de Champfromier****- Horaires :**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total horaires d'ouverture
<b>Eté</b>	Fermé	14h-19h	14h-19h	9h-12h	14h-19h	9h-12h 14h-19h	780 h
<b>Hiver</b>	Fermé	14h-17h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h 14h-17h	369 h
<b>Annuel</b>							1176 h

Fermé les dimanches et jours fériés.

**- Déchets acceptés :**

Ferraille, Bois, Cartons, Incinérables, Gravats, Déchets Verts, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique.

**- Tonnages collectés en 2015 : 472 Tonnes soit une augmentation de 14% par rapport à 2014**

## 5.1 Moyens humains

Les agents du service en charge de la gestion des déchets ménagers sont :

- Denis Legouge, technicien principal, est responsable du service.
- Nathalie Putelat gère les relations avec les agents de déchèterie et les prestataires.
- Djamel Lanani recruté le 30 mars 2015 comme agent de coordination des déchèteries, en charge du suivi terrain de la conteneurisation et intervenant aux services techniques pour les petits travaux courant
- Jean-Maxime Balloffet, responsable de la zone technique d'Arlod et remplaçant dans les déchèteries.
- Sylvain Zalivadmi, agent permanent de la déchèterie de Champfromier et remplaçant sur les autres déchèteries
- François Clément, agent permanent de la déchèterie de Châtillon-en-Michaille et intervenant au sein des services techniques
- Stéphane Curtenaz, agent permanent de la déchèterie d'Injoux-Génissiat, remplaçant dans les déchèteries, intervenant au niveau des services techniques et du marché de Bellegarde
- Patrick Claudin, agent de soutien aux déchèteries (remplacement) .

## 5.2 Moyens matériels

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte. Des bacs à ordures de capacité de 120 L, 240 L, 340 L et 660 L servent à la collecte. En cas de casse ou de perte, les bacs sont remplacés **gratuitement** par la CCPB.

La CCPB met également à disposition des habitants des **composteurs** afin de réduire le volume de déchets incinérés.

Tant que la collecte sélective en porte à porte n'est pas entièrement mise en place sur l'ensemble du territoire, la population des communes concernées peut déposer ses déchets de collecte sélective dans l'un des **points d'apport volontaire** répartis sur le territoire. Ils accueillent tous les 3 flux de déchets suivant :

- Plastique, Aluminium
- Papier, Cartonnettes
- Verre

## 6.1 Valorisation matière

Le **SIDEFAGE** gère la collecte des déchets recyclables provenant des points d'apport volontaire. Les déchets sont évacués vers des filières habilitées à recycler les déchets. Ci-dessous, l'évolution des tonnages recyclés entre 2012, 2013, 2015 est marqué par la mise en place de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de centralité (\*le verre reste en PAV sur l'ensemble du territoire) :

	Papier Carton	Plastique Métal	Verre	CS	Total Tonnages
2012	764 T	85 T	583 T		1 432 T
2013	787 T	96 T	602 T		1485 T
2014	767 T	100 T	586 T		1 453 T
2015	548 T	53	685 T	628 T	1 914 T
Evolution tonnages Total entre 2014 et 2015					<b>+31.7%</b>

Par ailleurs, les déchets verts apportés en déchèterie sont aussi compostés à **Surjoux Compost** selon un processus industriel. En 2015, Surjoux Compost a valorisé **1 320 tonnes** de déchets verts produits par la CCPB soit une baisse de **11 %** par rapport à 2014.

## 6.2 Valorisation énergétique

Les ordures ménagères collectées par ECO DECHETS sont valorisées à l'usine du SIDEFAGE. L'incinération dégage de la chaleur utilisée pour produire de l'électricité. Cette production permet de subvenir en grande partie aux besoins de l'usine et le reste est revendu à EDF. La CCPB incinère à la fois les **ordures ménagères** et les **déchets encombrants ménagers** des déchèteries au SIDEFAGE.

	Ordures ménagères	Déchets encombrants ménagers
2013	5 682 T	1 054 T
2014	5 337 T	1 363 T
2015	4 830 T	1 264 T
Evolution	<b>- 9.5 %</b>	<b>- 7.8%</b>

L'incinération produit des mâchefers qui sont exploités pour les travaux publics ainsi que des métaux qui sont recyclés.



## 7.1 Dépenses

### A- Les ordures ménagères

Eco-déchets assure la prestation d'enlèvement des Ordures Ménagères en porte-à-porte et l'acheminement jusqu'à l'usine du SIDEFAGE. Les frais annexes du service ordures ménagères pour la collecte sont des frais de carburant, étude, publicité, salaire agents (recrutement 1 TP) rechargement de bennes.....

	Marché ECO DECHETS Prix annuel TTC	Frais Annexe TTC	Coût total TTC
2013	495 136 €	26 911 €	522 048 €
2014	507 307 €	39 723 €	547 030 €
2015	528 664 €	84 317 €	612 981 €
Evolution 2014-2015	+4 %	+112 %	+12 %
Coût/habitant DGF 2015	23.94 €	3.82 €	27.76 €

### B- La déchèterie de Bellegarde

L'exploitation de la déchèterie et les enlèvements de bennes sont les deux prestations facturées par Veolia. Les coûts se répartissent comme suit :

Bellegarde	Forfait DSP*	Enlèvements + Traitement des déchets	Total
2013	327 218 €	310 781 €	637 999 €
2014	309 301€	347 734 €	657 035 €
2015	317 203 €	365 562 €	682 765 €
Evolution coût 2014-15	+2.5 %	+ 5.1 %	+3.9 %
Coût/habitant DGF 2015	14.36 €	16.55 €	30.92 €

**C- Les déchèteries en régie**

La CCPB gère directement l'exploitation des déchèteries de Châtilion-en-Michaille, Champfromier et Injoux-Génissiat. La société Sita Mos gère les enlèvements de bennes sur appel des agents.

Déchèterie Châtilion	Enlèvements + Traitement des déchets
2013	176 721 €
2014	217 820 €
2015	205 754 €
Evolution coût 2014/2015	- 5 %

Déchèterie Champfromier	Enlèvements + Traitement des déchets
2013	71 094 €
2014	77 941 €
2015	87 864 €
Evolution coût 2014/2015	+ 12 %

Déchèterie Injoux	Enlèvements + Traitement des déchets
2013	141 580 €
2014	162 206 €
2015	151 923 €
Evolution coût 2014/2015	- 6.3 %

Total 3 déchèteries	Enlèvements + Traitement des déchets
2013	389 395 €
2014	457 967 €
2015	445 541 €
Evolution coût 2014/2015	- 2.71 %

**E- Le SIDEFAGE**

Le SIDEFAGE facture à la CCPB les prestations suivantes :

- Incinération des ordures ménagères (OM), des déchets encombrants ménagers (DEM) et des refus de tri. (RT)°
- Compostage des déchets verts
- Contribution à la collecte sélective
- Taxes Générales sur les Activités Polluantes

Prix à la tonne	OM & refus de tri	DEM	Déchets verts
Prix TTC/tonne 2012	98,65 €	110,42 €	57,99 €
Prix TTC/tonne 2013	98,31 €	108,04 €	55 €
Prix TTC/tonne 2014	105,13 €	118 €	57,99 €
Prix TTC/tonne 2015	105.17 €	118.37 €	57.20 €

Factures	OM	Part Fixe
Total 2013	544 699 €	27 703 €
Total 2014	555 295 €	27 625 €
Total 2015	510 942 €	27 605 €
Evolution 2014 / 2015	- 8 %	

\* La part fixe pour l'adhésion au SIDEFAGE est de **1,25 € par habitant** en 2015.

**F- En résumé**

La somme des coûts de gestion énoncés ci-dessus en tenant compte des intérêts financiers et des amortissements correspond à un coût de **2 519 663 €** soit **114 €** par habitant.

## 7.2 Recettes

### A- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

	2013	2014	2015
Population DGF	22 163	22 100	22 084
TEOM	2 149 885 €	2 263 146 €	2 312 925 €
TEOM/habitant	97 €	102 €	105 €

### B- La compensation du SIDEFAGE

Le SIDEFAGE reverse chaque année une compensation incitative en fonction des performances de tri constatées. Il s'agit d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 4 € par habitant.

	2013	2014	2015
Compensation	22 163 €	22 100 €	22 084 €
Compensation/habitant	1 €	1 €	1 €
Soutien démarrage collecte sélective			32 844 €
Soutien communication			1 600 €

### C- La participation de la CCPG

Les habitants de Chézery et Léaz bénéficient d'une dérogation pour utiliser les déchèteries de la CCPB. La Communauté de Communes du Pays de Gex contribue donc aussi au financement du service à hauteur de 63 452 € en 2015

#### D- La Redevance Spéciale

Les entreprises et les bâtiments publics payent une redevance quand l'enlèvement des ordures se fait via le service de la CCPB.  
La somme de ces contributions représente 24 042 € en 2015

#### E- Le rachat des DEEE

Eco-Systèmes valorise les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques. Cette prestation permet de recevoir un soutien financier de la part de l'organisme. La CCPB a reçu 18 453 € grâce aux tonnes de DEEE valorisées en 2015. Eco-Systèmes prend en charge les coûts de collecte et de traitement.

#### F- Le rachat de la ferraille

Le rachat de la ferraille collectée dans les déchèteries entraîne une recette de 6 136 € en 2015.

#### G- Recettes Diverses

Les remboursements d'assurances, la régularisation de la TVA sur les années antérieures, les loyers (quai de transfert) et des charges sociales entraînent des recettes de 156 577 € en 2015.

#### H- En résumé

Ces différents revenus représentent une recette totale de 2 638 123 € soit 119 € par habitant.